REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 3 juin 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Qualité de l'air en 2024: de nouvelles avancées inédites à Genève

En 2024, les concentrations annuelles de particules fines et de dioxyde d'azote ont été les plus faibles jamais relevées à Genève. Cette évolution réjouissante s'inscrit clairement dans la tendance favorable notée d'une façon générale dans le suivi des polluants atmosphériques depuis plusieurs années. Ainsi, l'analyse complète des données enregistrées l'an passé indique que pour la première fois, un seul polluant, l'ozone, ne satisfait pas les exigences légales en matière de qualité de l'air. Cette situation encourageante incite à poursuivre les actions entreprises par le canton dans ce domaine, comme le prévoit notamment le nouveau plan OPAir adopté le 21 mai dernier par le Conseil d'Etat pour agir à la source et prévenir les atteintes à la santé liées à la pollution de l'air.

Chaque année, l'Etat de Genève publie un bilan détaillé de la qualité de l'air. Présentant une synthèse de toutes les données relatives aux polluants atmosphériques durant l'année précédente, ce document de référence du suivi de l'environnement genevois offre également une lecture des évolutions observées au cours du temps. L'analyse détaillée des chiffres indique que la qualité de l'air mesurée en 2024 s'inscrit nettement dans la tendance favorable régulièrement notée ces dernières années, avec de nouvelles avancées inédites.

Des résultats favorables

Deux polluants historiques marquent à nouveau le pas à Genève: le dioxyde d'azote et les particules fines sont à la baisse par rapport à l'année précédente. Leurs concentrations sont ainsi les plus faibles jamais relevées à Genève. Dès lors, l'ensemble des prescriptions légales s'appliquant à ces polluants a été respecté l'an passé, nonobstant le passage sur l'Europe de l'Ouest de nuages de sable du Sahara la fin du mois de mars 2024, qui a entraîné, aussi à Genève, une hausse momentanée des particules fines.

Ozone à la baisse, mais parfois encore excessif

Un seul polluant, l'ozone, ne satisfait pas les exigences légales en matière de qualité de l'air. Se formant durant les longues journées ensoleillées, ses concentrations excessives sont depuis des décennies les trouble-fêtes habituels des beaux jours. Pour autant, le nombre de dépassements des seuils légaux mesuré en 2024 pour l'ozone est significativement inférieur à ceux qui ont été enregistrés en 2023 ou en 2022 et se place parmi les plus bas relevés depuis 1990. Ce constat favorable s'inscrit toutefois dans le cadre d'un printemps et d'un été particuliers, présentant un temps d'ensoleillement notablement inférieur aux dernières

années.

Agir à la source, de façon volontariste et transversale

La tendance favorable observée ces dernières années démontre que les actions d'assainissement de l'air mises en œuvre par le canton de Genève peuvent faire la différence pour protéger la santé publique et incitent à poursuivre les efforts engagés. Les avancées sont tributaires d'actions poursuivies sur le long terme et intervenant à la source des émissions, notamment dans le domaine des transports, de l'énergie et de l'aménagement du territoire. C'est précisément ce que prévoient la stratégie de protection de l'air 2030 et le plan de mesures OPair, adopté par le Conseil d'Etat le 21 mai dernier dans une version réactualisée. Volontariste et intégrant des actions ciblées dans le cadre de 31 projets, ce plan délibérément transversal vise notamment des améliorations dans les poches du territoire qui demeurent encore en retrait de certains progrès: les zones urbaines et celles situées en bordure des axes à fort trafic. Il propose à cette fin de fédérer l'ensemble des politiques publiques pertinentes pour tendre activement vers des mesures d'assainissement partagées bénéfiques à l'ensemble du territoire. De quoi consolider durablement les améliorations observées toujours plus nettement en faveur de la qualité de l'air à Genève.

Stick'AIR: prévention et vigilance durant les périodes ensoleillées

L'évolution favorable notée en matière de qualité de l'air à Genève ne permet malheureusement pas d'écarter le risque de pic de pollution, tributaire d'un épisode météorologique défavorable. Ainsi, durant la saison estivale, l'ozone peut présenter des concentrations excessives lors des périodes de fort ensoleillement. Dans de telles circonstances, afin de protéger la santé publique, le canton peut devoir activer le dispositif "Stick'AIR", qui prévoit des mesures progressives, avec la circulation différenciée et, dans un deuxième temps, la gratuité des transports publics. Ainsi, en cas de déclenchement du dispositif, seuls les véhicules arborant un des macarons Stick'AIR autorisés durant l'épisode de pollution sont habilités à circuler au centre de l'agglomération: des éléments à garder à l'esprit en cette période qui marque le début de la saison de vigilance concernant l'ozone.

Pour en savoir plus: Mme Aline Staub Spörri, directrice du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, aline.staub-sporri@etat.ge.ch, T. 022 388 80 41.